

Commune de
Vigneux-de-Bretagne

Date de convocation :
11 décembre 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 26
- votants : 29

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joseph BÉZIER, Maire.

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, VINCE André, MERCIER Nathalie, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, COSNARD Maïté, MIOT Bruno, ENFRIN Véronique

Absents excusés :

PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, pouvoir à Chantal JOLY
DURANCE Émilie, pouvoir à Bertrand LE DORZE
DELÂTRE Christophe, pouvoir à Joseph BEZIER

Absents :

Secrétaire de séance : FRANCO Gwënola

Dénomination de voie

Réf. : 2018-099

M. Philippe DAVID, Adjoint délégué, propose, après examen en commission, la dénomination de la voie suivante :

- **Impasse des Mésanges** : voie unique en impasse du lotissement "La Coutancière", prenant son origine rue de Sévigné.

Après en avoir délibéré par 29 voix pour, le conseil municipal décide :

- D'adopter la dénomination de voie proposée ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

Pour copie conforme
A Vigneux-de-Bretagne,
Le 20 décembre 2018
Le Maire,

Joseph BÉZIER



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

Acte reçu en Préfecture le **21 DEC. 2018**

Publié le **21 DEC. 2018**